

# Conseil de l'INSPE – Académie de Montpellier

Jeudi 28 Janvier 2021

## Compte-rendu

La séance est ouverte à 16h08 sous la présidence de Monsieur Xavier Sorbe.

Conseil en visioconférence

### Présents

---

Participaient à la réunion les membres suivants :

#### **Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.**

Madame Brigitte Louichon ;

#### **Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.**

Madame Sylvie Thuret ; Manuel Bächtold ;

#### **Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**

Monsieur Hugues François, Madame Isabelle Aliaga ;

#### **Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.**

Monsieur Hervé Fumel, Madame Élisabeth Trani ;

#### **Collège E : Représentants des autres personnels**

Monsieur Fernand Altimira, Madame Éliette Blatche ;

#### **Collège F : Usagers**

#### **Personnalités désignées par la région**

Madame Marie-Thérèse Mercier représentée par Monsieur Marc Rosenzweig ;

#### **Personnalités désignées par le Recteur.**

Monsieur Christophe Mauny représenté par Monsieur Marc Rosenzweig, Madame Cécile Ouvrier-Bufferet, représentée Monsieur Xavier Sorbe, par Monsieur Marc Rosenzweig, Monsieur Xavier Sorbe ; Madame Agnès Vrinat-Jeanneau ;

#### **Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier.**

Madame Élisabeth Bautier, Madame Christine Vergnolle-Mainar représentée Monsieur Xavier Sorbe (jusqu'à 17h48)

#### **Personnalités désignées par les établissements partenaires.**

Monsieur Philippe Augé représenté par Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Yvan Auguet, Madame Anne Fraïsse, Monsieur Jean-Patrick Respaut, Monsieur Benoît Roig.

#### **Invités présents à la séance.**

Madame Valérie Bouchet, Madame Sandra Bringay, Madame Béatrice Cheutin, Monsieur Eric Favard, Monsieur Alain Hoffmann, Monsieur Jean-Paul Larue, Madame Valérie Munier, Madame Louise Nyssen, Monsieur Sylvain Olivier, Monsieur Michel Ramos, Monsieur Frank Salaün, Madame Nadège Sedes, Monsieur Thierry Duclerc, Monsieur Jean-Paul Udave.

#### **Secrétaire de séance**

Madame Marguerite Taule

## Compte-rendu

*L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.*

*Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil d'école et complété en séance par des remarques des membres du conseil.*

Monsieur Xavier Sorbe accueille les nouveaux membres du conseil : Madame Marie-Thérèse Mercier représentante de la région (absente du conseil mais représentée), Monsieur Yvan Auguet Président de l'UPVD, Madame Anne Fraïsse Présidente de l'UPVM, Monsieur Benoit Roig Président de l'université de Nîmes.

Autres nouvelles personnalités invitées à ce conseil : Monsieur Sylvain Olivier Vice-Président formation de l'université de Nîmes, Monsieur Franck Salaün Vice-Président de la CFVU de l'UPVM,

### 1. Validation du procès-verbal du Conseil de l'INSPE du 10 décembre 2020

#### **Vote sur le point 1 : Le procès-verbal du 10 décembre 2020**

- Refus de prendre part au vote : 1
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 18

### 2. Avis sur le budget projet de L'INSPE

Monsieur Christophe lung présente le budget projet de l'INSPE qui sera proposé ensuite à la validation des conseils des universités. (Diaporama de 9 à 11). Le budget projet doit être joint au dossier d'accréditation. Le tableau montre une certaine stabilité des moyens investis par les universités. On observe une légère baisse due à une baisse des étudiants, et une forte baisse de la part apportée par le rectorat suite à la baisse du nombre de fonctionnaires stagiaires.

#### **Vote sur le point 2 : Avis sur le budget projet**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 18

### 3. Avis sur la convention partenariale

Monsieur Christophe lung présente les articles de la convention partenariale qui doit être jointe au dossier d'accréditation. Cette convention lie les quatre universités de l'Académie et le rectorat sur le projet INSPE.

Cette convention reprend les éléments présents dans la précédente convention, les adapte à la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur dans l'académie de Montpellier et la complète, notamment en ajoutant un article consacré à la place de l'INSPE dans la formation continue et continue des enseignants et CPE. Cette convention a été finalisée lors du comité de liaison de l'INSPE du 13 janvier 2021 réunissant Madame la rectrice et ses collaborateurs, les présidents d'université et leurs VPCVU, la direction de l'INSPE. (Diapositives 12 à 26). Le diaporama joint indique les modifications et ajouts réalisés à la précédente convention.

16h24 Arrivée de Madame Isabelle Aliaga

16h27 Arrivé de Monsieur Yvan Auguet

16h28 Arrivé de Madame Agnès Vrinart-Jeanneau

Monsieur Hervé Fumel pose une question sur la diapositive 25 par rapport aux moyens du rectorat. Doivent-ils être présentés dans la convention ? Il y a des moyens du rectorat qui sont des moyens accordés par la DAFPEN en décharge horaire des personnels 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Ces moyens permettent de fonctionner certaines formations. Ces moyens ne sont pas inscrits dans la convention. Vont-ils perdurer ? Ou le fait qu'ils ne soient pas inscrits signale que ces moyens vont être annulés à partir de la rentrée universitaire prochaine ?

Monsieur lung rappelle que ces moyens n'étaient pas inscrits dans l'ancienne convention. Les moyens évoqués par M. Fumel sont inscrits dans une convention liant la faculté d'éducation de l'université de Montpellier et la DAFPEN. La présente convention est une convention cadre qui énonce les principes. Monsieur Udave confirme qu'il ne s'agit pas d'une suppression.

Madame Bautier demande de corriger la phrase diapositive 25 par « des indemnités aux tuteurs »

Vote sur le point 2 : Avis sur le budget projet est approuvé à l'unanimité avec 22 voix

#### 4. Avis sur le dossier d'accréditation

Monsieur Christophe lung salue et remercie tous les collègues, les équipes pédagogiques plurielles, les inspecteurs, qui ont permis d'élaborer ce projet de nouvelle offre de formation, et permettre l'accréditation de l'INSPE, pour mettre en œuvre les formations. (Diapositives 27 à 44)

Monsieur lung rappelle les difficultés de travail rencontrées d'une part liées aux contraintes sanitaires, et d'autre part, au caractère très tardif et incomplet des informations qui sont à notre disposition concernant les contenus des futurs concours. Le texte officiel cadrant les concours n'est pas encore publié, les équipes pédagogiques ont également besoin des sujets « zéro » pour se faire une idée précise des attendus des futurs concours. De ce fait, les maquettes proposées pourraient un peu évoluer une fois que nous aurons toutes ces informations. La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Madame Anne-Sophie Barthez, a indiqué au réseau des INSPE que les maquettes proposées dans le dossier déposé en janvier pourront évoluer, sous réserve d'être validées par les universités.

Monsieur Christophe lung indique la teneur du dossier d'accréditation et ses annexes :

- Le budget projet
- Le projet de convention partenariale
- Une fiche par mention à laquelle sont jointes les maquettes des différents parcours.

Monsieur Christophe lung présente les axes stratégiques du projet.

Le dossier comprend plusieurs annexes dont une qui est importante pour le ministère : c'est la part des enseignants affectés à titre principal dans l'éducation nationale intervenant dans les masters MEEF. En accord avec le rectorat, on a repris ce qui avait été décidé en mai 2020, avec comme objectif que 33% des heures soient réalisées par les enseignants affectés à l'éducation nationale. Dans le 1<sup>er</sup> degré on est à moins de 20%. On envisage d'atteindre l'objectif sur 2 ans.

Madame Élisabeth Bautier demande une explication sur la note de bas de page de la page 11 du dossier d'accréditation : « Il est envisagé de transférer la mention « Encadrement Éducatif » dans l'UF 8 qui deviendrait « Enseignement Technologique et Professionnel et CPE » et de laisser la mention « Pratiques et Ingénierie de la formation » dans l'UF2 ce qui permettrait de positionner dans l'UF8 tous les parcours du 2<sup>nd</sup> degré mis en œuvre par la faculté d'éducation dont la gestion est confiée au directeur adjoint de la faculté d'éducation chargé du 2<sup>nd</sup> degré. ».

Monsieur Christophe lung répond qu'il est écrit « il est envisagé » car la modification nécessiterait un changement du règlement intérieur de l'INSPE.

Monsieur Manuel Bächtold fait deux remarques sur le dossier d'accréditation. L'une concerne « le mémoire professionnel », il s'interroge sur l'usage du terme professionnel p23. L'autre concerne la phrase sur le travail de mémoire. « Développer des compétences d'écriture scientifique » Est-ce que cela est un objectif de formation ou plutôt un moyen pour structurer la réflexion sur les questions de recherche explorée ? Est-ce que cela mérite d'être dans le dossier d'accréditation ?

Monsieur lung est d'accord pour supprimer le terme professionnel, et demande l'avis au conseil pour supprimer l'autre remarque. Les membres du conseil approuvent la suppression.

Monsieur Christophe lung poursuit l'exposé du dossier d'accréditation en donnant des informations sur les mentions 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré. Il salue le travail effectué par les collègues du 1<sup>er</sup> degré car pour chaque UE. Les collègues ont estimé le nombre d'heures que l'on pouvait rattacher

- au cadre de référence et enseignement des savoirs fondamentaux 56%,
- à la polyvalence et pédagogie générale 24%,
- Initiation à la recherche 13%
- contexte propre et innovation pédagogiques 7%.

Cette répartition correspond pratiquement à ce qui est attendu.

Monsieur Jean-Paul Udave rappelle la difficulté d'élaboration de la maquette liée au cadrage d'une part et aux épreuves du concours qui ont évolué par rapport à ce qui avait été annoncé initialement d'autre part.

Madame Élisabeth Bautier demande des explications des 3 parcours du premier degré page 14 : Premier degré présentiel, Premier degré hybride, Premier degré langues régionale. Pour Madame Bautier, les deux premiers ne sont pas des parcours différents seul le mode d'enseignement l'est. Monsieur Michel Ramos indique que Madame Bautier a raison mais du point de vue des logiciels de scolarité (Apogée notamment) ce sont des parcours différents.

Monsieur Christophe lung continue par la présentation de la mention second degré, qui est complexe car elle comprend 28 parcours, localisés sur les quatre universités de l'académie. Certains parcours sont mutualisés entre Perpignan et Montpellier.

Monsieur lung indique les deux modifications demandées par l'UPVM.

- Changement du nombre d'ECTS pour les parcours des UF4, UF5 et UF6 à l'exception de SES
  - o Accompagnement pédagogique et didactique du stage de M2 passe de 10 à 8 en S3 et S4
  - o Le nombre d'ECTS des UE disciplinaire et didactique sont augmentés de 1 en S3 et S4.
- Changement d'intitulé pour l'UE de 15h du S2 Psychologie et inclusion » le nouvel intitulé est « Enseignements disciplinaire et évolution des publics »

Madame Élisabeth Bautier demande des précisions quant à l'intitulé de cette UE « Enseignements disciplinaires et évolution du public », fait-elle partie de la culture commune, du tronc commun ? A quoi se raccroche cette UE ? Est-ce que tous les étudiants de n'importe quel parcours peuvent emmarger dans cette UE ?

Monsieur lung répond que cette UE développée au niveau de l'UPVM n'est proposée qu'aux étudiants suivant les parcours mis en œuvre par l'UPVM. Madame Sylvie Thuret explique qu'il s'agirait de faire un complément en se disant que sur le volume des 120 heures de culture commune qui est un volume important, mais somme toute réduit quant à la tâche qui attend la culture commune et les diverses thématiques qui entreront : numérique, valeur de la république... etc... L'idée serait de compléter, car l'université Paul Valéry a des spécialistes de l'inclusion et de la psychologie. C'est une UE de compléments qui se fonde sur la spécificité locale de l'établissement pour un volume de 15 heures maximum. Il s'adapterait à ce qui serait proposé en culture commune. Il ne s'agit pas de faire la même chose.

Madame Élisabeth Bautier demande si chaque université, chaque composante peut proposer des UE spécifiques liés à leur compétence pour modifier l'organisation générale.

Madame Sylvie Thuret répond qu'il s'agit d'un dispositif expérimental qui est proposé. Dans la présentation du projet INSPE de formation il y a bien un volant d'heures qui pouvait être adapté à la spécificité territoriale, locale de la formation.

Madame Élisabeth Bautier confirme qu'il y a bien un volant d'heures mais ce volant s'inscrivait soit dans la recherche soit dans la discipline et ses didactiques, soit l'accompagnement de stage. Il semblerait que cette UE relève d'autre chose. Sa demande de précision concerne le rattachement de cette UE soit à la culture commune ou soit dans ce volant de spécificité.

Madame Brigitte Louichon intervient pour souligner qu'il avait été décidé et voté un cadrage (diapositive page 37), des heures dévolues à chaque grand bloc. Il était dit qu'effectivement la part laissée à l'initiative dans les parcours ne pouvait pas (le cadrage a été voté) relever de la culture commune. Or la « psychologie et l'inclusion » relève de la culture commune. Si l'on regarde la fiche formation « l'inclusion » est clairement indiquée dans l'axe 4 du volet 2 et les approches psychologiques sont intégrées dans le volet 3. Donc on a quelque chose qui arrive qui n'est pas en cohérence, et ne respecte pas le cadrage que nous avons voté pour pouvoir travailler ensemble. Avec cette UE on arrive à quelque chose qui déroge, certes de manière marginale, mais qui déroge du cadrage. En termes de principe, c'est assez « choquant ». Elle trouve tout aussi étonnant que les masters qui sont déclinés sur deux pôles, par exemple le master lettre, les étudiants n'auront pas les mêmes UE, les mêmes répartitions en ECTS, et n'auront pas les mêmes contenus, certes toujours à la marge, mais il est utile de le souligner. Troisième point : ce nouvel intitulé a été décidé le 27 janvier 2021 à Paul Valéry, alors qu'il a toujours été convenu que les maquettes devaient remonter par le biais des équipes plurielles. C'est à dire que toute modification, discussion devaient avoir lieu dans le cadre des équipes plurielles. Ce que l'on observe c'est que les choses ne sont pas respectées, elles arrivent sans discussions préalables ce qui est choquant. Nous avons pointé de manière unanime combien les insuffisances des étudiants en langue française que ce soit en grammaire, en orthographe, étaient préjudiciables et problématiques. Nous avons été unanimes à considérer que le complément « psychologie et inclusion » qui dérogeait au cadrage pouvait être efficacement remis en heure de langue française, et donc à la discipline. Ce qui était la logique du cadrage, donnait aux étudiants ce dont ils ont le plus besoin. Nous sommes tout à fait en désaccord avec le changement de cette UE.

Monsieur Hugues François, pour l'histoire-géographie partage le point de vue de Madame Brigitte Louichon. A la dernière réunion du parcours d'histoire géographie à laquelle étaient associés le rectorat, les enseignants de l'UPVM et de la FDE, ils ont dit clairement qu'ils étaient contre cette UE. Ils ont rédigé un message commun qui a été transmis par le collègue de l'université Paul Valéry disant qu'ils étaient contre cette UE « Psychologie et inclusion ».

Monsieur Xavier Sorbe rappelle que cette UE est à hauteur de 15 heures ce qui représente 1,7%, mais cela n'enlève rien aux arguments qui viennent d'être donnés.

Monsieur Christophe Lung indique que cette UE proposée par l'UPVM vise à compléter la formation dans le domaine de la psychologie et l'inclusion. Nous n'avons pas à notre disposition à ce stade les descriptifs de la formation dans ce domaine dans les UE de culture commune et les UE d'accompagnement du stage par conséquent il est difficile de savoir à ce stade, si cette UE de complément est nécessaire. Les maquettes définitives seront présentées en avril une fois que toutes les fiches UE auront été rédigées et présentées au conseil de l'INSPE. Monsieur Lung propose aux équipes de travailler ensemble sur la base du contenu des UE et non pas uniquement de leur intitulé afin que le conseil puisse statuer sur un dossier complet et envisager le possible transfert de ces heures d'enseignement dans un autre champ de formation.

Madame Brigitte Louichon revient sur les propos de Monsieur Christophe Lung, à savoir que les étudiants aient une formation complète de psychologie et d'inclusion, et cela appelle trois remarques :

- On voudrait que tous les étudiants aient une formation complète. Cette UE ne réglerait rien si la culture commune n'arrivait pas à ces objectifs, former les étudiants dans ces deux domaines. En ce qui concerne l'inclusion il y a une circulaire ministérielle qui indique clairement comment les choses doivent être cadrées, et les UE de culture commune ont pris acte de cette injonction.
- Il semble qu'il y a un procès d'intention des UE qui sont en cours de construction dont on ferait l'hypothèse qu'elles vont nécessiter des compléments.
- Un retour historique. Quand le cadrage des blocs horaires a été déterminé, la demande de la faculté d'éducation était que l'horaire de la culture commune soit supérieur. La demande initiale était à 160 heures, elle est de 120 heures. Les enseignants de l'université Paul Valéry ont argumenté et on est tombé d'accord, pour que le disciplinaire ait plus d'heures.

Tout cela manque de cohérence par rapport au cadrage, aux discussions, par rapport à l'organisation fédérale de l'INSPE.

Monsieur Jean-Patrick Respaut prend la parole pour expliquer son vote suite à la discussion qui vient d'avoir lieu. A partir de moment où il n'y a pas le respect du cadrage qui a été mis en place, cela pose problème par rapport à ce qui est proposé. L'an dernier on avait fait une proposition de rapprocher les équipes de psychologie de l'université Paul Valéry et les collègues de la faculté d'éducation, pour trouver des solutions notamment en fonction des contenus de ce qui pourrait être fait et mis en commun, et l'on s'aperçoit que ces solutions n'ont pas abouti. Monsieur Respaut dit qu'il va s'abstenir que le Président de l'université de Montpellier qu'il représente.

Madame Élisabeth Bautier trouve qu'il y a un problème de cohérence. Le titre de cette UE qui devrait s'appeler « Enseignement disciplinaire et évolution des publics » ne renvoie pas à la contextualisation de question de société en lien avec la discipline. Il y du travail à faire sur cette UE, qui n'est pas tout à fait cohérente en termes d'orientation. « Psychologie et inclusion » n'a pas grand chose à voir avec les questions de société et de discipline.

Monsieur lung ne voudrait pas que 1,7% de la maquette bloque tout le reste. Il demande la position de l'université Paul Valéry à ce sujet.

Madame Anne Fraïsse rappelle qu'elle n'est présidente que depuis trois semaines, elle découvre le dossier qui n'est passé dans aucun de ses conseils. Elle reste prudente sur ce dossier qui a été travaillé par ses équipes mais pas par elle au niveau politique. La proposition de Monsieur lung est une bonne chose. Il faut se donner le temps de la réflexion pour trouver une cohérence à cela, puisque les maquettes définitives ne seront votées qu'au mois d'avril.

Monsieur Franck Salaün se demande s'il n'est pas possible de ne conserver à ce stade que le chapeau « Enseignement disciplinaire et évolution des publics » ce qui laisserait le temps de s'adapter au contenu réel du tronc commun.

Monsieur lung explique qu'il faut indiquer dans le PV de ce conseil qu'il y a un besoin de travail, pour rédiger de façon précise les fiches UE. Lors du prochain conseil quand on aura les fiches UE, on actera les maquettes concernant ces 15 heures. D'ici là, il y aura un travail approfondi qui nous permettra d'avoir une vision précise de l'offre de formation. On a réussi à accomplir un consensus sur 98% de la maquette. Il faut clairement noter dans le PV que cette UE reste en suspens comme l'a dit Madame Fraïsse.

Madame Louichon indique que le problème majeur était la question de cette UE et de la culture commune avec le fait que le cadrage n'autorisait pas qu'il y ait des UE supplémentaires du côté de la culture commune. Si le PV acte que l'UE est du côté de la discipline c'est à dire que l'on ait une UE de 15 heures qui peut basculer en ECUE, elle pense que l'on peut être d'accord. S'il est maintenu comme l'a souligné le vice-président de Paul Valéry,

« on verra avec les UE de culture commune » elle n'est pas d'accord. Et une abstention c'est manifester le fait qu'on est très attentif à la suite. Ce n'est pas remettre en cause tout le travail. On souligne juste qu'il y a quelque chose qui pose problème, c'est une question de principe. On a voté un cadrage, on ne le respecte pas cela ne convient pas. Même si on est d'accord sur le fait qu'on a bien travaillé sur 98% du dossier.

Mme Fraïsse ne connaît pas le dossier et était prête à rediscuter, mais elle n'admet pas que la FDE explique ce qu'il doit être fait dans l'université dont elle est présidente. Elle retire sa proposition de mettre en suspens cette UE.

Madame Valérie Munier est choquée de considérer que l'INSPE n'a rien à dire dans l'élaboration des maquettes MEEF qui concernent les parcours des lettres, des langues, d'histoire géographie. C'est la fonction de l'INSPE d'avoir un cadrage commun, ce cadrage on l'a discuté, on l'a travaillé, entendre dire que l'INSPE n'a rien à dire est choquant.

Madame Anne Fraïsse indique qu'elle n'a pas parlé de l'INSPE.

Monsieur Franck Salaün ajoute qu'il était conscient des difficultés des collègues, c'était une proposition qui s'appuyait sur ce qui a été rappelé, une proposition que nous allons faire remonter pour préciser le contenu de cet enseignement.

Monsieur Jean-Patrick Respaut répond à l'intervention de Madame Anne Fraïsse. La FDE ne souhaite pas dicter à l'université Paul Valéry ce qu'elle doit faire par rapport à ces maquettes et aux contenus de ces enseignements. Il y a un problème de principe et à partir de ce moment-là, il y a une proposition de rediscussion pour trouver une maquette qui est commune et partagée par tout le monde ce qui semble être raisonnable. Le point n'est pas fondamental mais il faut faire preuve d'une certaine vigilance.

Monsieur Xavier Sorbe signale que le travail n'est pas terminé, et qu'il faut prendre en compte un certain nombre de choses qui ont été dites.

Monsieur Lung rappelle qu'il y a un vote au conseil de l'INSPE, première étape essentielle, mais qu'il y aura un vote au sein des quatre universités.

Madame Louise Nyssen demande une explication sur le vote. Elle pense qu'il y a un point à résoudre et qu'il faut le retravailler. Le vote consiste-t-il à voter le dossier en l'état en disant là il y a un point qui ne va pas donc on ne vote pas, ou le vote consiste à dire que l'on a réussi ce travail d'échange, de discussion et de résoudre un certain nombre de problèmes. On a donc confiance pour résoudre aussi ce problème avec des discussions les plus apaisées possibles, et avec une recherche de consensus.

Monsieur Xavier Sorbe remercie pour ce point de vue constructif et rappelle que toutes les discussions seront portées sur le PV et seront prises en compte dans le travail qui reste à mener.

Monsieur Lung poursuit la présentation sur les deux dernières mentions. « Encadrement éducatif et Pratiques et ingénierie de la formation ».

#### **Vote sur le point 4 : Avis sur le dossier d'accréditation**

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 12
- Pour : 10

## 5. Point d'information : Listes des projets retenus par la commission recherche réunie en décembre 2020

Madame Valérie Munier rappelle le travail de la commission recherche, et explique le choix des 6 projets sur les 11 déposés.

### 6. Point d'information du Directeur

Monsieur Christophe lung fait le point sur le renouvellement du collège des usagers. Lors du comité de liaison du 13 janvier, en accord avec les présidents il a été décidé de reporter ces élections à novembre 2021.

Monsieur Christophe lung rappelle ce que le ministère a décidé quant à l'entretien professionnel des fonctionnaires stagiaires à la suite de la suppression des oraux de concours en mai dernier. Entretien qui ne se substitue aucunement à l'oral qu'ils n'ont pas réalisé. Les textes sont parus. Il est envisagé qu'il y ait une communication auprès des fonctionnaires stagiaires. C'est un avis supplémentaire qui sera proposé au jury de titularisation.

Monsieur Marc Rosenzweig signale que pour le 2<sup>nd</sup> degré au niveau de l'information pour les stagiaires du second degré, les fonctionnaires stagiaires ont été informés par l'intermédiaire des PFA qui ont transmis les textes aux tuteurs. L'encouragement était de faire une lecture attentive entre tuteur et fonctionnaire stagiaire. Pour les sciences physiques l'inspecteur s'est déjà adressé directement aux fonctionnaires stagiaires.

Monsieur Thierry Duclerc intervient pour signaler que les corps d'inspection sont en train de finaliser l'organisation de ces entretiens car cela est très complexe, d'une part parce que les calendriers ne sont pas élastiques et d'autre part, cela pose des problèmes d'organisation avec d'autres académies pour les disciplines pour lesquelles les inspecteurs sont seuls, mais aussi pour d'autres disciplines qui ont choisi de procéder à des échanges entre académies. C'est la raison pour laquelle on a choisi de mettre en œuvre des solutions souples. Les convocations seront envoyées par le rectorat avant les vacances de février. Le discours est de faire de ce moment, un moment qui rassure les stagiaires, les conforter dans le travail qu'ils mènent, dans leur engagement dans le métier.

La séance se termine à 19h

Projet soumis au Comité de l'INSPE